

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de BRANGUES.

Le 12 Juin 2024 à 20h15.

Sous la présidence de Mr Sylvain GRANGER, Maire de Brangues.

Nombre de conseillers municipaux présents : 13.

Aurélie MASSE, Coralie Da COSTA, Corrine PERRET, Daniel REVELLO, Éric MICHOU, Germaine BUYRET, Laura ESCOBAR, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Mallaury SOTTIZON, Robert PYOT, Roland BIGAT, Sandrine BOURGEY, et Mr le maire Sylvain GRANGER.

Alix LARCHEY absente non excusée.

Désignation d'un secrétaire de séance : Daniel REVELLO assisté de Sandrine BOURGEY.

Ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024.
2. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la coupe d'un arbre EBC
3. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'éclairage.
4. Augmentation du loyer de l'appartement communal N°101 sis 136 rue du Village.
5. Demande de subvention pour des travaux de rénovation de l'appartement N° 101.
6. Relevé des décisions prises depuis le 15 Mai 2024.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024 (Sylvain Granger).

Le maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 15 Mai 2024 leur a été transmis avec la convocation à la présente séance, soit, dans un délai raisonnable pour en prendre connaissance.

Il rappelle qu'il a été rédigé par Mr Daniel REVELLO conseiller municipal assisté de Mme BOURGEY Sandrine conseillère municipale et demande aux élus de prendre note qu'il comporte bien :

- La date et l'heure de la séance ;
- Les noms du maire, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance.
- Le quorum.
- L'ordre du jour de la séance.
- Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles l'ont été.
- Les demandes de scrutin particulier, le cas échéant.
- Le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote.
- La teneur des discussions au cours de la séance.

Le Maire invite les élus, s'ils le souhaitent, à émettre des observations sur le procès-verbal.

Après avoir entendu et traité les éventuelles observations, et conformément à la jurisprudence, le Maire (Sylvain GRANGER) soumet le procès-verbal à l'approbation des élus présents lors de la séance du 12 Juin 2024.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour la coupe d'un arbre EBC (Espace Boisé Classé) : Mallaury SOTTIZON.